

TIME TO ADAPT

COVID-19

15 mai 2020

Titre de séjour : La durée de validité est prolongée

Les titres de séjour qui expirent entre le 16 mai et le 15 juin 2020 seront prolongés

L'Assemblée Nationale a validé le 14 mai 2020 la prolongation de six mois de la validité des titres de séjour des étrangers et de trois mois des attestations de demande d'asile expirés entre le 16 mai et le 15 juin 2020, en raison du contexte sanitaire lié au Covid-19.

Cette mesure s'inscrit dans le Projet de loi relatif à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes, ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

Ainsi, La validité des titres de séjour expirés entre le 16 mai et le 15 juin sera prolongée de 180 jours.

Elle permettra aux étrangers concernés de se maintenir régulièrement sur le territoire après la fin de validité de leur titre de séjour et pour une période de 180 jours, en attendant que la demande de renouvellement de leur titre puisse être instruite par les préfets.

Une ordonnance portant prolongation de la durée de validité des documents de séjour devrait être publiée prochainement au Journal Officiel.

Contacts

Gérôme Gbaya

Partner, GMS

Paris La Défense

geromegbaya@kpmgavocats.fr

Sophie Fischel

Manager, GMS

Paris La Défense

sfischel@kpmgavocats.fr

TIME TO ADAPT

COVID-19

15 may 2020

Residence permit: the validity period will be extended

Residence permits that expire between May 16 and June 15, 2020 will be extended

On May 14, 2020 the French "Assemblée Nationale" validated the extension of 180 days the period of validity of residence documents and the extension of 90 days the certificates of asylum request expired between May 16 and June 15, 2020.

This measure is part of the Law relating to various provisions linked to the health crisis, other urgent measures, as well as the withdrawal of the United Kingdom from the European Union.

Thus, the validity of residence permits expired between May 16 and June 15 will be extended by 180 days.

It will allow the foreign nationals concerned to remain legally in France after the expiration date of their residence permit and for a period of 180 days.

An order extending the period of validity of residence documents should be published consequently.

Contacts

Gérôme Gbaya

Partner, GMS

Paris La Défense

geromegbaya@kpmgavocats.fr

Sophie Fischel

Manager, GMS

Paris La Défense

sfischel@kpmgavocats.fr